

## Compte rendu de l'enquête sur le personnel des BCP.

### **Objectif :**

A la veille de la décentralisation, notre objectif était de savoir comment se portaient les bibliothèques centrales de prêt ; comment elles avaient évolué depuis deux ans ; peut-être aussi de voir sur quels points nous devons rester vigilants et de faire quelques propositions.

Cette évaluation aurait pu se faire sur les budgets de fonctionnement, sur les constructions mais les chiffres en sont déjà connus. Elle aurait pu être faite sur les résultats : nombre et nature des relais, nombre de livres déposés, impact des ani-

mations, des journées de formation, de la publicité. Là, au contraire, l'enquête serait venue trop tôt : les statistiques n'ont été publiées qu'en mars 1985. Elle aurait surtout dépassé nos possibilités d'analyse et empiété sur le travail de l'Administration centrale qui établit les bilans.

En revanche, et puisque ce sont les conservateurs des bibliothèques centrales de prêt qui sont et seront les interlocuteurs des conseils généraux et que les autres fonctionnaires deviendront fonctionnaires départementaux, il nous paraissait important d'analyser les problèmes de personnel.

### Participation à l'enquête

Répondre à un questionnaire prend du temps et suscite toujours quelques réactions de rejet justifiées par le fait qu'un cadre rigide reflète très mal la diversité des situations. En outre, une évaluation quantitative est insuffisante et chacun souhaite introduire une évaluation qualitative : or celle-ci n'est possible que hors des limites étroites d'un questionnaire. Certains collègues l'ont bien senti et ont pris la peine de compléter et de commenter leurs réponses.

Au total, 76 B.C.P. ont répondu, ce qui représente un taux de réponse de 80 %. Ce taux atteint 94 % pour les 17 nouvelles B.C.P. avec 16 réponses. Cette forte participation prouve que nous avons touché un point sensible et ne peut qu'encourager notre démarche d'analyse.

### L'évolution du potentiel humain

Tous les chiffres présentés ici ne concernent que les 76 B.C.P. qui ont répondu et les deux années étudiées, 1983 et 1984. Je ne pense pas que les réponses des 18 B.C.P. manquant à notre enquête auraient pu modifier le "paysage", ni qu'un retour jusqu'en 1982 lui aurait apporté un éclairage sensiblement plus optimiste.

Il y a eu dans cet échantillon 214 créations de postes (sur la nature de ces postes, voir ci-dessous). Cela aurait fait une progression des effectifs de près de 30 % si par ailleurs 49 postes n'étaient pas demeurés vacants. Il s'agit de temps partiels non remplacés, de détachements, de postes gelés... et l'accroissement des effectifs en deux ans s'établit à 21 % pour l'ensemble des 76 B.C.P.

Mais cette évolution est différente selon les régions. Nous ne parlerons pas des régions pour lesquelles nous n'avons que très peu de réponses (Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Franche-comté). Les autres signalent les évolutions d'effectif suivantes (créations moins suppressions) :

- moins 14 % : Corse ;
- moins 4 % : Alsace ;
- statu quo : Ile-de-France et Picardie ;
- plus 5 % : Auvergne ;
- plus 10 à 15 % : Haute et Basse Normandies, Lorraine, Limousin, Pays de Loire et Bretagne ;
- plus 18 à 19 % : Provence et Aquitaine ;
- plus 24 à 28 % : Bourgogne et Poitou-Charentes ;
- plus 40 à 45 % : Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais, Centre ;
- plus 56 % : Rhône-Alpes.

Pour les nouvelles B.C.P., la progression en personnel est beaucoup plus spectaculaire : + 72 %, avec 71 créations, dont quelques unes par transformation de postes existant avant la création de la B.C.P. Il semble qu'en deux ans ou trois ans la majorité des nouvelles bibliothèques centrales de prêt seront au niveau des anciennes (une dizaine d'emplois par établissement). Mais il en reste quelques unes avec cinq ou six personnes... et une avec quatre !

Signalons enfin que les postes d'Etat non pourvus sont très inégalement répartis et que beaucoup l'ont été pendant les deux années de référence. Semblent mal lotis : la Corse, le Cantal, l'Ile-de-France, l'Alsace, les Bouches-du-Rhône...

### Création de postes départementaux

En deux ans, il y a eu 211 créations départementales et 3 d'Etat, soit une moyenne de 2,8 par bibliothèque centrale de prêt étudiée. Mis en balance avec les 34 créations de postes d'Etat entre 1979 et 1981, c'est un progrès très appréciable. Cependant sur ce point aussi, les situations diffèrent puisque l'on enregistre :

- 0 création dans 19 départements
- 1 création dans 13 départements
- 2 créations dans 9 départements
- 3 créations dans 13 départements
- 4 créations dans 6 départements
- 5 créations dans 5 départements
- 7 créations dans 6 départements
- 9 créations dans 4 départements

Il y a 101 postes nouveaux en 1983 et 113 en 1984. Pour l'ensemble des bibliothèques centrales de prêt, la Direction du Livre annonce 230 créations. Notre échantillon serait-il particulièrement optimiste ? Probablement mais parfois, nos collègues ont compté, comme postes créés, des postes d'utilité collective (voir ci-dessous). D'autres signalent des postes départementaux antérieurs à 1982 (administratifs ou chauffeurs).

### Qualification du personnel

Comment la décentralisation fera-t-elle évoluer le personnel des bibliothèques centrales de prêt ? Dans une perspective d'ensemble, nous ne pouvons pas être inquiets sur l'importance des effectifs... mais nous nous posons quelques questions sur les taux d'encadrements et naturellement sur l'inégalité des situations locales.

En effet, il faut regarder quelle est la qualification des postes créés et la comparer à la situation antérieure (emplois de fonctionnaires uniquement) :

Pyramide des emplois <i>(Statistiques D.L.L. 1981)</i>		Créations de postes départementaux <i>(1983 + 1984)</i>		
A	13 %	} 52 %	0 % (0 poste)	} 44 %
B	39 %		44 % (94 postes)	
Chauffeurs	28 %	} 48 %	30 % (67 postes)	} 56 %
Mag. Gén.	3 %		13 % (26 postes)	
Administr.	17 %		13 % (27 postes)	

Si ces créations de postes corrigent certaines anomalies (absence de magasinier de service général, par exemple), elles ne comblent pas le manque de personnel d'encadrement : il aurait fallu 30 ou 40 créations de postes de bibliothécaires (cadre A) pour maintenir l'ancien équilibre. Et cet ancien équilibre était-il satisfaisant ?

Quand il s'agit d'impulser la création de petites bibliothèques municipales, de former des bibliothécaires (et des instituteurs ?), de dialoguer avec des élus... il faut des cadres A. Les remplacer par quelques bibliothécaires-adjoints titulaires de titres universitaires est lourd de conséquences pour les intérêts quand la loi leur interdit tout espoir de promotion.

### Modalités de recrutement

Sur ce point, le questionnaire était un peu confus et n'a pas toujours été compris. Il semble cependant que le recrutement ait été fait de la façon suivante :

- Transformation des postes d'associations : 25 dont 7 bibliothécaires-adjoints ;
- Concours sur titres : 64 dont 57 bibliothécaires-adjoints ;
- Concours sur épreuves type Etat : 91 (dont 19 bibliothécaires-adjoints et 54 chauffeurs) ;
- Concours sur épreuves type bibliothèques municipales : 10 (dont 5 bibliothécaires-adjoints).

La création de postes départementaux n'a donc pas résolu le problème des emplois associatifs, soit que ce personnel n'ait pas rempli les conditions statutaires, soit que les conditions posées par la Direction du livre et de la lecture aient paru trop exigeantes (transformations associées à des créations). Nous avons constaté que dans notre échantillon on comptait en 1981, 90 emplois qui entraient dans la catégorie " autre personnel " (cf. statistiques D.L.L.). Il y avait dans ce nombre quelques emplois départementaux, quelques instituteurs mis à disposition, mais aussi de nombreux employés d'associations qui le sont toujours.

### Autres types d'emplois

Nous dénombrons :

- **Initiative locale** : 8 postes subventionnés par le Ministère du travail pendant 1 an avec obligation de conserver cet emploi ; certains ont pu se transformer en postes départementaux, d'autres sont repris par l'Association.
- **Associatif** : 7 recrutements nouveaux.
- **Jeunes volontaires** : 35 jeunes volontaires sur les 2 années (de 1 à 3 par bibliothèque centrale de prêt) : ils sont payés par la Jeunesse et les Sports. Mais quelle formation reçoivent-ils ? Réussissent-ils le C.A.F.B. ? Trouvent-ils un emploi ? Il semblerait que la moitié d'entre eux soient recrutés soit à la bibliothèque centrale de prêt même, soit dans une bibliothèque municipale... et qu'un nombre de jeunes volontaires limités à 1 ou 2 par an, augmente leurs chances.

- **objecteurs de conscience** : 3
- **détenu en réinsertion** : 1

Les jeunes employés dans le cadre des Travaux d'utilité collective n'ont fait leur apparition qu'en 1985... et n'entraient pas dans le cadre de cette enquête. Il semble cependant qu'il y en ait beaucoup dans les bibliothèques centrales de prêt (une seule en emploi 15). Ils servent parfois de responsables de relais. Quelle formation ? Quel avenir ? Quelle conception du métier de bibliothécaire ?

### En guise de conclusion

Nous nous réjouissons des progrès enregistrés. Ils sont indéniables et doivent redonner du courage à ceux que l'avenir des bibliothèques centrales de prêt inquiéterait.

Mais il faut que nous nous battions encore pour faire reconnaître le " professionnalisme " du métier de bibliothécaire. Les bibliothèques centrales de prêt savent qu'elles ne peuvent se passer de bénévoles pour animer bon nombre de leurs relais.

Cependant, ces bénévoles ne sauraient permettre de faire l'économie des compétences professionnelles.. Trop souvent, les bénévoles reflètent le groupe social auquel ils appartiennent (militants d'une association, femmes de notables, retraités, etc...) et se contentent d'un petit cercle de lecteurs amicaux et proches de leurs préoccupations. Le personnel des bibliothèques centrales de prêt a pour mission de les former, de les conseiller, d'innover, de veiller au plurisme... C'est une responsabilité qui exige une formation.

Quant à la présence de tous ces jeunes " en transit " parmi le personnel, elle contribue souvent à rendre les équipes plus gaies, plus entreprenantes, plus tournées vers l'avenir... Mais elle doit aussi nous rendre vigilants et solidaires : il faut que ces jeunes accèdent à des formations débouchant sur les vrais emplois dont nos établissements ont besoin.